



## **Conseil du développement industriel**

### **Quarante-huitième session**

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**L'ONUDI et le Programme de  
développement durable à l'horizon 2030**

## **L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document donne des informations sur la contribution de l'ONUDI au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale ainsi qu'à la conclusion 2016/6 du Comité des programmes et des budgets et à la décision IDB.44/Dec.9 [par. e) i)] du Conseil.

## **I. Aperçu général**

1. À l'issue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2019, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a lancé une décennie d'action<sup>1</sup> pour faire accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours du Sommet, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé l'ambition transformatrice du Programme 2030, tout en exprimant leur préoccupation face à la lenteur des progrès accomplis dans de nombreux domaines.

2. Depuis que la pandémie de COVID-19 a éclaté, la nécessité d'atteindre les objectifs de développement durable est d'autant plus primordiale que la communauté internationale saisit l'occasion de la reprise pour passer à une économie plus verte, plus inclusive, plus solide et résiliente. L'industrie a un rôle important à jouer face à cette crise, et l'intérêt d'un développement industriel inclusif et durable est souligné dans l'objectif 9<sup>2</sup>. L'industrie fournit des biens essentiels, des produits alimentaires et des produits médicaux et pharmaceutiques. De plus, c'est un secteur qui évolue au

<sup>1</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/decade-of-action/>.

<sup>2</sup> Voir A/75/158.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



gré des progrès de la technologie et du numérique, et qui continue à fournir des emplois et à générer des revenus.

## II. Suivi et examen au niveau mondial

3. Au niveau mondial, l'ONUDI a participé, en 2020, au premier forum politique de haut niveau pour le développement durable virtuel, qui portait sur le thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Cette édition 2020 a été l'occasion pour l'Organisation de souligner que son mandat – promouvoir et accélérer un développement industriel inclusif et durable – était toujours aussi important.

4. L'ONUDI a contribué, par ses compétences techniques, aux consultations organisées en amont du forum en participant à trois des six sessions thématiques : énergie durable, inégalité et développement durable, et promotion de l'action menée au niveau local pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. En raison des restrictions extraordinaires dont les modalités de travail ont fait l'objet à cause de la pandémie, le Conseil du développement industriel de l'ONUDI n'a pas été en mesure de présenter sa position au forum de cette année.

## III. Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. En tant qu'organisme responsable des six indicateurs relatifs à l'industrie relevant de l'objectif 9, l'ONUDI a introduit une mesure composite, l'indice de l'objectif 9, pour aider les États Membres à évaluer à quel point les pays se sont industrialisés tout en encourageant l'inclusion sociale et en limitant autant que possible l'utilisation des ressources naturelles et les atteintes à l'environnement.

6. Dans le cadre de sa fonction normative, l'ONUDI a fait paraître, en 2019, sa publication phare, le *Rapport sur le développement industriel 2020*. Dans ce rapport, elle étudie comment les pays peuvent progresser dans la réalisation de l'objectif 9 en mettant en place les moyens nécessaires pour adopter des techniques de production numériques évoluées. L'ONUDI a aussi fait paraître la publication intitulée *Industrialization as the Driver of Sustained Prosperity* (L'industrialisation, moteur d'une prospérité soutenue), où il est expliqué que l'objectif 9 contribue de manière essentielle à la réalisation des autres objectifs de développement durable en mettant en évidence les liens concrets qui existent entre l'industrialisation et les objectifs socioéconomiques et environnementaux. Compte tenu du rôle essentiel que joue l'objectif 9 dans la réalisation du Programme 2030, la plateforme d'analyse de l'industrie de l'ONUDI s'est dotée d'un outil de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par chaque pays dans la réalisation de l'objectif 9.

7. La mise en œuvre du Programme de partenariat pays (PCP) dans 10 pays<sup>3</sup> reste une orientation programmatique essentielle pour l'ONUDI, dans la mesure où les PCP continuent d'influer activement sur le développement des pays qui en bénéficient. Ainsi, grâce à la collaboration de 20 partenaires de développement placés sous la direction vigoureuse des autorités du pays, le PCP pour l'Éthiopie a permis de faciliter la mobilisation de ressources publiques et privées pour un montant de plus de 1,2 milliard de dollars en faveur de projets industriels de grande envergure, tels que la création de parcs agro-industriels. Outre les PCP, l'ONUDI met en œuvre pas moins de 45 programmes de pays dans différentes régions.

8. La création de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux qui existent (objectif 17) restent un volet fondamental de l'action menée par l'ONUDI pour s'acquitter de son mandat. Tandis que le gouvernement bénéficiaire s'appropriait le

<sup>3</sup> En août 2020, les PCP concernaient le Cambodge, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Maroc, le Pérou, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie.

projet, l'ONUDI a mobilisé un grand nombre de partenaires pour lever des ressources financières permettant d'obtenir des retombées plus ou moins importantes en matière de développement. La coopération avec des institutions financières internationales telles que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ainsi que l'association avec le secteur privé dans des projets d'investissement et de transfert de technologie ont été déterminantes pour accélérer l'avènement d'un développement industriel inclusif et durable. Les partenariats établis avec des fonds multilatéraux tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, ainsi qu'un nouveau partenariat avec le Fonds vert pour le climat restent essentiels pour le portefeuille de projets environnementaux de l'ONUDI. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies – de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'Organisation mondiale de la Santé – et, en particulier, au sein des équipes de pays des Nations Unies, a permis de dégager des synergies plus fortes.

9. Avant la pandémie, à la faveur de la convergence des secteurs manufacturiers numérique et traditionnel, la quatrième révolution industrielle entraînait une mutation rapide et inédite de l'industrie de transformation. Sous l'effet du confinement extraordinaire nécessité par la COVID-19, l'essor du numérique s'est accéléré de manière inattendue, les solutions technologiques viables aidant à limiter au maximum l'interruption de la continuité des opérations et des chaînes d'approvisionnement. Dans sa publication intitulée *COVID-19, Implications & Responses. Digital Transformation & Industrial Recovery* (COVID-19 : incidences et stratégies de défense. Transformation numérique et redressement industriel), parue en juin 2020, l'ONUDI montre que la crise a ouvert des perspectives inouïes d'utilisation de technologies issues de la quatrième révolution industrielle.

10. L'ONUDI continue d'aider les industries des États Membres à contribuer à la neutralité climatique et à passer à une économie circulaire en adoptant des pratiques de fabrication économes en énergie et en ressources et en y introduisant l'innovation. Elle aide les États Membres à honorer les engagements nationaux qu'ils ont pris au titre de différents accords multilatéraux relatifs à l'environnement, notamment l'Accord de Paris et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle facilite également leur accès à des fonds destinés à financer l'action climatique, qui les aident à opérer leur transition vers une industrialisation durable. À cette fin, elle met en œuvre un large éventail de projets qui contribuent à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

11. En 2019, l'ONUDI a mis à jour sa politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de renforcer son dispositif institutionnel relatif aux questions de genre et son dispositif d'application du principe de responsabilité. Ses États Membres ont aussi adopté la Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2020-2023, et une politique sur la parité des membres de tables rondes a été adoptée pour permettre une participation équitable des femmes et des hommes aux manifestations organisées par l'ONUDI ou sous ses auspices. En juillet 2020, une conférence en ligne de haut niveau intitulée « Les femmes dans l'industrie et l'innovation » a été organisée, sur trois jours, pour aider à renforcer la résilience des femmes face aux problèmes mondiaux et aux crises nouvelles.

12. En 2019, l'ONUDI a collaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les Gouvernements finlandais, norvégien et suédois pour organiser le premier Forum de discussion annuel de Vienne, une tribune destinée à appeler à agir pour l'égalité des sexes dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Ce forum a été l'occasion de débattre de l'élimination des violences faites aux femmes par l'autonomisation économique, la prévention de la criminalité et des mesures de justice pénale. Il a donné lieu à des recommandations sur des politiques à adopter et des mesures à prendre. Lors de l'édition 2020 de la Journée internationale des femmes, l'ONUDI et les organisations des Nations Unies sises à Vienne ont donné le coup d'envoi, dans le cadre de l'initiative #WeMustDoBetter, d'une campagne de sensibilisation appelant à l'accélération des progrès en faveur de l'égalité des sexes.

13. Sur le plan institutionnel, les opérations internes favorisent et renforcent l'efficacité de l'Organisation, contribuant à rendre les programmes plus utiles à la réalisation du Programme 2030 :

a) Grâce à l'appui sans faille que continuent d'apporter les partenaires de l'ONUDI issus des secteurs public et privé, le portefeuille de projets et de programmes à mettre en œuvre de l'Organisation a atteint la valeur sans précédent de 586,6 millions de dollars ;

b) En 2019, le Bureau des affaires juridiques de l'ONUDI a négocié et conclu plus de 130 accords et arrangements avec des gouvernements, des organisations internationales, des organisations nationales et d'autres entités. La majorité de ces accords et arrangements porte sur les activités de financement et de coopération menées par l'Organisation en faveur du Programme 2030<sup>4</sup> ;

c) Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne de l'ONUDI participe aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, fournissant en temps voulu des diagnostics, des éclairages et des avis utiles permettant d'améliorer encore les systèmes de gouvernance, de responsabilité, de gestion des risques et de communication des résultats de l'ONUDI ;

d) Malgré la pandémie, les bureaux de liaison de l'ONUDI à Bruxelles, Genève et New York ont continué de militer, de communiquer et de participer activement à des rencontres intergouvernementales et interinstitutions, contribuant à donner une importance stratégique à l'action menée par l'Organisation en faveur du Programme 2030, et notamment des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 8, 9, 12, 13 et 17. La communauté internationale est constamment sensibilisée aux questions touchant à l'objectif 9 et à ses liens avec les autres objectifs de développement durable. L'ONUDI s'est associée à la lutte menée par le système des Nations Unies contre la COVID-19, par une participation active à New York, et elle a renforcé ses partenariats opérationnels avec les institutions sises à Genève, notamment le Centre du commerce international, l'OIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Union internationale des télécommunications, en particulier pour contribuer aux activités de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). La mise en place d'un dialogue avec les institutions européennes, y compris l'Union européenne (UE), s'est traduite par des projets en cours de l'ONUDI d'une valeur de 179 millions de dollars et des projets en attente d'une valeur d'environ 69,8 millions de dollars. La publication intitulée *UNIDO and the EU: State of the International Partnership 2020* (L'ONUDI et l'UE : état des lieux du partenariat international en 2020) décrit les retombées du partenariat entre l'UE et l'ONUDI.

#### IV. Mesure à prendre par le Conseil

14. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.

---

<sup>4</sup> Voir l'appendice G du *Rapport annuel de l'ONUDI 2019*.